

but the recklessness of wholesale men ever let such men into business. There were, he believed, too many shopmen in the country; three men doing one man's work. Over-importation was another fruitful source of these bankruptcies. Having over-imported, wholesale men were compelled to send runners through the country and force off their goods. Look at the extent of the importations of dry goods in Montreal alone. In 1864 they were valued at \$4,000,000; in 1865 at \$8,000,000; in 1866 at \$11,000,000; in 1867 at \$12,000,000. While the population increased 20 per cent, the importation increased 60 per cent. In advocating the measure before the House, he could claim that he was disinterested, as the measure was certainly anything but in the interests of the legal profession. He would not go at length into the matter, but would vote for its reference to Committee.

Mr. Magill was favourable to the entire repeal of the Insolvency Act, as all his information led him to believe that the people of Ontario were strongly opposed to a bankruptcy act. At present the most reckless trader could take advantage of the law, and in the shortest period be enabled to snap his fingers at his creditors. Look at the thousands who had dishonestly taken advantage of the Act. (Hear). No one could say it had not been long enough on the statute book to be tested. It had been tried and found wanting; and hence he was totally opposed to the principle of the Bill.

Mr. Mackenzie admitted that, as had been stated, those opposed to this Bill ought at this stage to show the cause therefor. He had the strongest possible reason for believing that public opinion throughout Ontario was very decidedly in favour of the repeal of the present law—partly for the reason stated by the hon. gentleman behind him (Mr. Magill), that its working had been found eminently conducive to public immorality; that it had been made the means of enabling many to escape from liabilities which they had incurred without any intention of meeting, and that it had been made the means of permitting many to escape from the payment of their honest debts, where ample means existed for such payment. In this matter it has been stated by the member for Toronto that it had been found impossible to combine cheapness with efficiency. To have a just

et c'est l'imprudence des grossistes qui les y a fait entrer. A son avis, il y a beaucoup trop de vendeurs dans le pays, le travail d'un seul étant fait par trois hommes. Ces faillites sont également dues à des importations excessives. Ayant trop importé, les grossistes sont obligés d'envoyer des démarcheurs à travers le pays pour forcer la vente de leurs marchandises. Voyez le volume des importations de marchandises sèches à Montréal seulement. En 1864, il se montait à quatre millions de dollars, en 1865 à huit millions de dollars, en 1866 à onze millions de dollars et en 1867 à douze millions de dollars. Alors que la population a augmenté de 20 p. 100, les importations ont augmenté de 60 p. 100. En défendant cette mesure devant la Chambre, il peut proclamer qu'il le fait d'une manière désintéressée étant donné que cela ne peut qu'aller à l'encontre des intérêts des hommes de loi. Il ne veut pas s'étendre trop longtemps sur le sujet, mais il votera pour le renvoi du projet de loi devant le Comité.

M. Magill est favorable à une abrogation pure et simple de la loi sur la faillite, étant donné que d'après les renseignements qui lui sont parvenus la population de l'Ontario s'opposerait fermement à une loi sur la faillite. A l'heure actuelle, le plus téméraire des commerçants peut contourner la loi et se moquer bien vite de ses créanciers. Voyez les milliers qui ont profité malhonnêtement de la loi. (Bravo.) Nul ne peut prétendre que la loi n'est pas depuis assez longtemps en vigueur pour avoir été mise à l'épreuve; or elle présente des lacunes. C'est la raison pour laquelle il s'oppose complètement au principe du projet de loi.

M. Mackenzie admet, comme on l'a déjà dit, que ceux qui s'opposent à ce projet de loi devraient en donner les raisons à cette étape de l'étude. Il a les plus grandes raisons au monde de croire que l'opinion publique en Ontario se prononce formellement en faveur de l'abrogation de la loi actuelle, en partie pour les raisons exprimées par l'honorable député qui se trouve derrière lui (M. Magill), à savoir que l'application de cette loi a encouragé l'immoralité publique, que cela a permis à certains d'échapper aux responsabilités qu'ils ont contractées sans avoir l'intention de les respecter et que cela a permis à certains d'échapper au paiement de leurs dettes alors que de nombreux moyens étaient mis à leur disposition pour ce faire. A cet égard, le député de Toronto a déclaré qu'il s'était avéré impossible de combiner l'efficacité avec le bon marché. Pour avoir une loi sur la faillite efficace et équitable il faut